



Présentation de la RNS 2012

Chers amis, chers compatriotes, chers amis de Madagascar,

Le Comité Exécutif National C.E.N. a l'honneur et le plaisir de vous inviter aux tournois annuels de la RNS 2012 qui se dérouleront à Vichy du samedi 7 avril au lundi 9 avril 2012.

- **Les inscriptions** aux activités sportives sont ouvertes du 11 février au 04 mars 2012 minuit.
 - **Le tirage au sort** du Foot, du Basket-ball et du Volley-ball aura lieu le 10 mars 2012.
 - **Le Village de Madagascar** qui réunira les restaurants ; les stands de vente de produits culturels et artisanaux et le Podium des artistes; sera implanté au Parking du Plan d'Eau du Parc Omnisports Pierre Coulon.
 - **Les soirées officielles** de clôture auront lieu dimanche 8 avril 2012, au **Palais des Congrès de Vichy et à la MJC du Parc Omnisports Pierre Coulon.**
- En espérant vous rencontrer à Vichy dans un état d'esprit de fraternité et de sportivité.

Bien cordialement.

Olivier RAZAFINDRANAIVO, Président du C.E.N.

Sports collectifs

FOOTBALL

32 équipes
4 équipes de vétérans
(éligibles +35ans)

VOLLEY-BALL

féminin (16 équipes maxi)
masculin (16 équipes maxi)

BASKET-BALL

féminin (12 équipes maxi)
masculin (32 équipes maxi)
JEUNES MEMBRES
mini-Football
mini-Basket-ball

RUGBY

Match d'exhibition
dimanche 8 avril matin

Inscriptions Sports collectifs

Les sports collectifs sont ouverts aux équipes constituées et inscrites dans les délais.

Votre fiche d'inscription complétée et signée **doit** être envoyée par voie postale avec votre chèque de participation et votre chèque de caution libellés à l'ordre du Comité Exécutif National, avant la date limite d'inscription à l'adresse suivante

Comité Exécutif National, 30
avenue de Saint Longchamp
92210 Saint Cloud

Attention, tout dossier incomplet ne sera ni retenu ni traité

Date limité d'envoi des dossiers d'inscription

4 mars 2012

Au de-là de cette date, aucune participation aux tournois ne sera acceptée par les organisateurs

Sports individuels

TENNIS

Féminin, masculin, jeunes

TENNIS DE TABLE

Masculin, féminin, jeunes

PETANQUE

Enfant, triplète,
doublette, tirs

ARTS MARTIAUX

Plusieurs disciplines

KARTING

NATATION

NL, Brasse, Papillon, Dos,
4N

Date limité d'envoi des dossiers d'inscription Sports Individuels

24 mars 2012

Au de-là de cette date, aucune participation aux tournois ne sera acceptée par les organisateurs

Inscription sports individuels

Les inscriptions aux Sports Individuels se font directement auprès des responsables de chaque discipline via les adresses mails suivantes:

arts_martiaux@rns-cen.com

natation@rns-cen.com

petanque@rns-cen.com

tennis@rns-cen.com

tennis_table@rns-cen.com

karting@rns-cen.com

Consultez la rubrique CONTACTS pour connaître le nom des responsables.

Date limite d'inscription 24 mars 2012

Les dossiers d'inscription seront acceptés suivant leur ordre d'arrivée par courrier et uniquement s'ils sont complets, avant la date de clôture des inscriptions le 4 mars 2012 pour les sports collectifs ; et le 24 mars 2012 pour les sports individuels et les jeunes membres. Les associations-membres du CEN sont prioritaires si elles s'inscrivent avant la date limite du 4 mars 2012.

Licence sportive

Une LICENCE doit être attribuée à chaque participant: joueur, jeune membre, vétérans.

Tout entraîneur doit aussi être licencié pour pouvoir coacher son équipe sur le terrain (photo+ droit d'inscription)

Formalités à accomplir par le président d'association

1. Télécharger le fichier Excel d'inscription dans la seconde pièce jointe
2. Renvoyer par mail le fichier d'inscription dûment rempli sous Excel à l'adresse suivante
inscription@rns-cen.com
3. Renvoyer un courrier postal de confirmation comprenant :
 - a) La photocopie de la fiche d'inscription, en mentionnant pour chaque inscrit s'il est originaire ou non de Madagascar.
 - b) La Charte signée.
 - c) Le chèque correspondant aux frais d'inscription.
 - d) Le chèque de caution d'un montant de 150 €à l'adresse suivante:

Comité Exécutif National

30, avenue de Longchamps 92210 Saint Cloud

Seul le mode de paiement par chèque libellé à l'ordre du CEN est accepté.

Chaque joueur doit se munir d'une pièce d'identité avec photo, qui sera réclamée si besoin pour vérification de licence.

inscription individuelle

Tout joueur doit s'acquitter du droit d'inscription individuelle.

Tout entraîneur doit aussi être licencié pour pouvoir coacher son équipe sur le terrain (photo+ droit d'inscription)

Le droit d'inscription est du même montant pour tous les participants à la RNS.

Soit 6€ par participant et par activité.

Sauf pour les sportifs Jeunes membres, nés entre le 01 janvier 1998 et le 31 décembre 2004, qui bénéficient d'un demi-tarif, soit 3€ par activité.

Inscription sans limitation de joueurs non originaires de Madagascar.

TOUTEFOIS:

Pour le Foot-ball :

Seuls trois joueurs non originaires de Madagascar peuvent jouer simultanément sur le terrain avec leur équipe.

Pour le Basket-ball et le Volley-ball:

Un seul joueur non originaire de Madagascar peut évoluer sur le terrain avec son équipe.

Appel aux parents

Chers parents, chers amis

Les Jeunes Membres de la RNS représentent la relève de notre grand rassemblement.

Nous souhaitons vraiment porter notre attention sur les activités qui leur sont destinées.

Toutefois, nous manquons de ressources à l'heure actuelle, pour mener à bien cette mission.

C'est pourquoi, nous faisons appel à vous, chers parents et chers amis, car nous avons besoin de votre aide et de votre soutien, pour réussir ensemble, l'organisation des activités de mini-basket et de mini-football, pour les Jeunes membres de la RNS.

Cette organisation consiste à gérer, en liaison avec les Responsables du CEN :

- La gestion des inscriptions sur place,
- L'organisation des matchs
- La communication des résultats
- La remise des médailles
- La remise des trophées

Nous comptons sur votre collaboration .

Merci de vous manifester auprès d'Olivier ANDRIAMASILALAO (Dadah) au 06 86 25 41 36 ou par mail à inscription@rns-cen.com

Conditions pour s'inscrire

L'inscription aux Activités Jeunes Membres s'adresse aux enfants nés entre le 01 janvier 1998 et le 31 décembre 2004.

Les jeunes membres doivent également s'inscrire avant les tournois de la RNS.

Date limite d'inscription des équipes : 24 mars 2012

Droits d'inscription :
Demi-tarif, soit 3€ par participant et par activité.

Football

Plaine de Beauregard , Parc Omnisports 03700 Bellerive
Finales: Terrain n°8, Parc Omnisports 03700 Bellerive

Basket-ball

Grande salle du Palais des sports, Parc Omnisports Bellerive
Salle annexe du Palais des sports , Parc Omnisports Bellerive
Salle des Ailes, 20 allée des Ailes 03200 Vichy
Gymnase Jules Ferry 69 allée des Ailes 03200 Vichy

Volley-ball

Maison des sports, Avenue de l'Europe, 03300 Cusset
Salles Mimoune et Chambonnière

Rugby

Terrain n°2, Parc Omnisports 03700 Bellerive

Arts martiaux

Dojo, Parc Omnisports 03700 Bellerive

Pétanque

Boulodrome, Parc Omnisports 03700 Bellerive

Tennis

Courts de tennis, Parc Omnisports 03700 Bellerive

Tennis de table

Gymnase des Célestins, 5 rue Maréchal Joffre 03200 Vichy

Natation

Stade aquatique rue des Chabannes Basses 03700 Bellerive

Karting

A définir

Président du CEN

Olivier RAZAFINDRANAIVO president@rns-cen.com 06 17 94 04 50

Coordination Générale

Dadah ANDRIAMASILALAO vpcen@rns-cen.com 06 86 25 41 36

Inscriptions sportives

Didier LOUSIER inscription@rns-cen.com

Accueil

Nathalie ANDRIAMIHARINOSY sg@rns-cen.com

Football

Patrick RAKOTONANAHARY foot@rns-cen.com

Basket-ball

Diba RANAIVOMBOLOLONA basket@rns-cen.com

Volley-ball

Mamitiana RABARIJAONA volley@rns-cen.com

Jeunes membres

Hery RAFANOMEZANA inscription@rns-cen.com

Tennis

tennis@rns-cen.com

Tennis de table

tennis_table@rns-cen.com

Arts martiaux

Tsiory RANDRIANINDRINA arts_martiaux@rns-cen.com

Natation

Dimby RAMERISON natation@rns-cen.com

Pétanque

Eliane ERASTE petanque@rns-cen.com

karting

karting@rns-cen.com

Préambule

La participation de l'association, de l'équipe ou à la RNS vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Définition

Participant : représente un individu, un entraîneur, un coach, les joueurs d'une équipe ou une association ayant fait la demande pour participer au tournoi de la RNS.

Article 1

- Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles le participant prend part au tournoi sportif de la RNS.
- L'organisation du tournoi sportif de la RNS relève de toutes les équipes participantes.
- En tant que participants au tournoi RNS, les équipes sont membres d'office de l'organisation du tournoi.
- Le comité sportif par discipline accepte la demande du participant remplissant les conditions d'éligibilité prévues à l'article 2 « Conditions d'éligibilité » pour participer au tournoi RNS.

Article 2 Conditions d'éligibilité

- Pour participer au tournoi, le participant doit remplir et retourner un dossier complet,
- Avec la mention suivante « Bon pour accord » suivie de la signature du responsable avant la date limite de dépôt des inscriptions.
- **Le dossier doit comporter :**
 - ☞ La charte signée avec la mention « Bon pour accord ».
 - ☞ La fiche d'inscription comportant le nombre d'équipe, le nom de l'entraîneur par équipe, la liste des joueurs, les photos des joueurs et de(s) entraîneurs, en précisant leurs origines (Malgache ou non).
 - ☞ Un chèque libellé à l'ordre du CEN dont le montant correspond au nombre de joueurs participants.
 - ☞ Un chèque de caution à l'ordre du CEN d'un montant de 150€ par équipe inscrite qui sera restitué à l'issue de la RNS. **Sous réserve de respecter les règles d'annulation de participation (article 5) et qu'il n'y ait pas eu de sanctions émises à l'encontre du Participant (article 6 et 7).**

Remarques

2.1 Le responsable de l'équipe s'engage sur l'exactitude des informations fournies et doit être en mesure de présenter les licences RNS de ses joueurs lors de contrôle en cas de litiges.

Chaque équipe :

2.2 Doit participer à l'organisation de la RNS. Il s'agit des tâches en amont du tournoi (la préparation du tournoi et l'adhésion aux différentes commissions), et/ou tâches pendant le tournoi. La répartition des tâches sera précisée ultérieurement par les différentes commissions constituées des représentants des équipes.

2.3 Ne doit pas être sous le coup d'une sanction du Comité d'éthique.

2.4 Doit indiquer dans le dossier le nom du président de l'association et/ou du responsable de l'équipe (nom et coordonnées téléphoniques avec adresse e-mail).

2.5 Doit remplir l'intégralité de ces critères afin d'être éligible pour participer au tournoi RNS.

Article 3 : Confirmation de participation

Un courrier par mail sera adressé aux responsables d'association ou d'équipe ayant été retenues pour participer au tournoi RNS.

Article 4 : Engagement du participant

Chaque association s'engage à :

- Déléguer des représentants dans les commissions d'organisation (notamment sport collectif).
- Participer activement avant et pendant la RNS (notamment sport collectif).
- Contribuer à la réussite du tournoi.
- Fournir une photo d'identité sous format électronique, aucune version papier ne sera acceptée. par joueur qu'elle inscrit aux tournois de la RNS
- Ce que chaque joueur se munisse d'une pièce d'identité avec photo, à défaut de celle-ci la licence reste invalide si vérification demandée.
- Ne pas effectuer des permutations de joueurs si l'association a inscrit plus d'une équipe après la date du Tirage au sort.
- Toutefois, le CEN permet le rajout par équipe de 2 joueurs pour le Foot ; 1 seul joueur pour le Basket et le Volley jusqu'au 25 mars.
- Ne pas créer volontairement ou involontairement des situations provoquant des troubles dans l'organisation et sensibilisera ses membres sur cet aspect.
- Respecter les décisions prises par les différents comités (comité sur site, comité disciplinaire) après avoir entendu les parties concernées. Aucune contestation n'est possible à partir de cet instant.

Chaque entraîneur et chaque joueur s'engage à :

- Respecter l'esprit qui préside la RNS à savoir : « Firahalahiana vao Fifaninanana » par son comportement (modèle et exemplaire) et son attitude (honnête sans tricherie).
- Dès lors que le comité a tranché, une contestation ou un refus d'obéir à cette décision vaut sanction au participant.
- Respecter le règlement établi pour la discipline à laquelle il participe.
- Ne pas perturber le déroulement des matchs à la fois sur les terrains ou en dehors.
- Signer la licence qui lui a été attribuée
- Respecter la propreté de l'environnement.

Article 5 : Conditions d'annulation de participation

Toute annulation par le participant doit être adressée par courrier à l'adresse du CEN, par mail à l'adresse inscription@rns-cen.com, suivi d'un appel téléphonique et entraînera les frais suivants :

- Aucune retenue de caution, si l'annulation se produit avant le 4 mars date de clôture des inscriptions.
- 1/3 de la caution après le 4 mars date de clôture des inscriptions et avant le 9 mars
- Caution entièrement retenue après la date du Tirage au sort : 10 mars.

Article 6 : Modalités de sanction

- La Commission de discipline appliquera les sanctions prévues par la « Grille de sanction » ci-après, en se basant sur le rapport du corps arbitral, le responsable de site et après avoir entendu les parties concernées.
- Le CEN conservera la totalité ou une partie de la caution en cas de manquement aux disciplines ou de fautes commises par l'association, l'équipe ou le joueur sélectionnés.
- Les sanctions prévues par le règlement de chaque sport s'appliqueront également en cas de faute du participant.

Grille des Sanctions

- Les fautes commises par le « Participant » sont passibles de sanctions comme décrit sur la grille ci-dessous.
- Ces sanctions s'appliqueront immédiatement .

Ref	Infractions « Code de Bonne Conduite »	Sanction prévue par la « Commission Disciplinaire »
3.01	Propos injurieux Conduite violente	Renvoi devant le Comité d'Éthique
3.02	Bagarre (dépassant ou non le nombre de 3 joueurs)	Forfait pour le match pour les auteurs Retenue 150 € sur la caution
3.03	Bagarre causant des blessures ou lésion corporelle grave	Exclusion du tournoi pour les « auteurs » Retenue 150 € sur la caution
3.04	Sit-in, tentative ou dérives de sit-in sur le terrain, entravant ou empêchant le bon déroulement des matchs au-delà des 10 minutes de retard de jeu prévu par les règlements	Caution entièrement retenue Exclusion définitive de l'équipe du tournoi et Interdiction de tournoi RNS à n+1 ou plus des membres de l'équipe
3.05	Carence ou absence des représentants de l'équipe pour les tâches qui leur incombent (arbitrage, table etc.)	20 € par rencontre
3.06	Non-réactivité, non-intervention du (des) responsable(s) de l'association ou de l'équipe en cas de débordements causés par leurs supporters	Retenue 50 € sur la caution
3.07	Incitation, participation du (des) responsable(s) ou membre(s) de l'association ou de l'équipe aux troubles	Caution entièrement retenue Exclusion de l'équipe du tournoi et Interdiction de tournoi RNS à n+1
3.08	Non respect des décisions prises par le comité sur site	Retenue 50 € sur la caution Forfait de l'équipe pour le match
3.09	Non respect des décisions prises par le comité	Caution entièrement retenue Exclusion de l'équipe du tournoi

Article 7 : Utilisation et restitution de la caution

- Cette caution ne sera pas encaissée. Toutefois, sa restitution est soumise au respect des conditions citées ci-dessus après le constat du Comité. Elle se fera, soit à la fin du tournoi, soit par envoi postal dans les 2 semaines qui suivent la fin du tournoi.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales citées ci-dessus et y adhérer pleinement.

Nom de l'équipe ou association (à préciser) _____ Fait le _____ à _____

Nom et prénom du responsable _____

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »